

Présidente: Mme **BRICHEZ**, Maire

Étaient présents : Mme BRICHEZ - M. HUGUET - M. DEFROCOURT - M. GAUTIER - M. LANTHIEZ - Mme CHARLES - M. DELPLANQUE - M. GAUDEFROY - M. MECHEMECHE

Absents excusés : Mme Sonia DRICI - Mme HENSER- MARTIN ayant donné procuration à M. HUGUET – M. MORANDEAU

Secrétaire de séance : M. GAUDEFROY

✠ ✠ ✠ ✠ ✠

1/ Le Conseil Municipal se déclare favorable à l'implantation d'un distributeur automatique de pain et viennoiseries.

2/ Appelé à se prononcer sur la demande de subvention de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Mouy, pour le réaménagement de la salle de sport du Centre de secours de Mouy, le Conseil Municipal décide de surseoir à sa décision et charge M. HUGUET de recueillir de plus amples renseignements auprès de cette association.

3/ L'Assemblée délibérante fixe, pour 2019, les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

TAXES	BASES	TAUX	PRODUITS
Taxe d'habitation	871 900	10,60 %	92 421
Foncier bâti	536 900	21,88 %	117 474
Foncier non bâti	23 600	61,92 %	14 613
			224 508

4/ Elle adopte le budget primitif 2019, s'élevant, tant en recettes qu'en dépenses, à :

- 789 025,00 € (section d'exploitation)
- 438 158,00 € (section d'investissement).

DIVERS - INFORMATIONS

Mme **BRICHEZ** apporte les informations suivantes :

✓ Le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse a lancé un plan d'équipement pluriannuel afin d'encourager l'implantation ou la redynamisation d'espaces dédiés spécifiquement à la lecture dans les écoles, prioritairement celles éloignées d'une bibliothèque publique et dont les élèves ne peuvent avoir accès quotidiennement aux livres.

Près de 50 000 € pour les communes du département, soit en moyenne 1 500 € par école, vont être ainsi dédiés à l'achat de livres. Pour la circonscription de Gouvieux, 3 écoles ont été choisies : celle de Morangles, celle de Saint-Félix et celle de Hondainville. Les enseignants procèdent actuellement à la sélection des ouvrages parmi ceux proposés dans la liste ministérielle.

✓ Chaque foyer a été destinataire d'une lettre d'ENEDIS l'informant du remplacement des compteurs actuels par de nouveaux compteurs communicants (compteurs Linky) et ce, quel que soit le fournisseur d'électricité. Tous les clients sont concernés, à l'exception des professionnels disposant d'une puissance supérieure à 36 kVA.

A partir de mai 2019, la commune sera concernée par ce déploiement. Une brochure détaille les avantages de ce nouveau compteur. La société **AIRRIA** effectuera la prestation et contactera chaque client afin de convenir de la date de son passage.

Concernant son installation, la justice a autorisé, récemment, des personnes électro-hypersensibles et dont la pathologie a été validée par un certificat médical, à refuser l'installation de ce compteur nouvelle génération. Par contre, d'autres plaignants qui, au motif de la protection de la vie privée, s'opposaient à l'installation d'un compteur communicant chez eux, ont été déboutés.

✓ Le bornage de l'Emplacement réservé cédé gratuitement à la commune par M. CAMIN a été réalisé le 02 avril dernier. A ce sujet a été évoquée, avec l'acquéreur de la parcelle voisine, la possibilité de ne pas clore cet ER à condition qu'il assure l'entretien de cette bande. Dans ce cas, un portail sera installé par la commune afin de pouvoir accéder à cette bande, en cas de besoin.

✓ Le Conseil Départemental vient d'allouer une aide financière de :

- 36 % pour les travaux de voirie prévus en 2019, soit 56 890,00 €
- 46% pour la réfection du pignon du Vert Pommier, soit 8 250,00 €.

En ce qui concerne le 3^{ème} dossier (réfection d'une partie du toit du transept de l'Église), l'Architecte des Bâtiments de France n'a pas encore transmis son avis.

- ✓ Le déplacement de la colonne à verre située en propriété privée à l'entrée du camping a été effectué le 10 avril. Pour son accueil, les agents ont réalisé une dalle en béton, près des 2 colonnes situées derrière le lotissement Le Parc.
- ✓ Le remboursement à Thury des frais d'ATSEM et de cantine s'élève à 24 490,26 € pour 2018.
- ✓ • Le Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain a été sollicité par la DREAL des Hauts-de-France pour présenter les opérations de restauration de la rivière Le Thérain (méandres, zones d'expansion des crues...) au Muséum d'Histoire naturelle, ce qui constitue une reconnaissance des actions menées par l'EPCI.
 - Outre le désencombrement d'ouvrages, l'enlèvement des encombres et l'entretien de la végétation des berges (50 km de rivière), le Syndicat œuvre également contre la prolifération des espèces invasives (la renouée du Japon, la balsamine de l'Himalaya, le buddleia de David...).
 - En 2017 et 2018, 2 espèces de libellules : la cordulie à corps fin et la leucorrhine à large queue ont été trouvées dans la Vallée du Thérain, preuve que l'écosystème se porte bien.
 - Une maladie parasitaire, la chararose, provoquée par un champignon, frappe les frênes. Ce champignon est capable de s'attaquer également au pied de l'arbre, fragilisant son système racinaire et entraînant la mort de celui-ci. Les frênes malades deviennent cassants et le risque de chute d'arbres ou de branches devient important.
 - Des filets ont été posés le long de la RD 12 afin de protéger la migration nuptiale des amphibiens. Ces derniers sont acheminés ensuite sur les lieux de ponte.
 - Le SIVT a engagé une étude de gouvernance dont la 3^{ème} étape visera à le faire évoluer vers un syndicat de bassin, permettant aux différents EPCI de pouvoir transférer la compétence GEMAPI, sachant que la date butoir est 2020.

Fait à HONDAINVILLE, le 12 avril 2019

Le Maire,

Michèle BRICHEZ